



## Bilan d'animation de DOCOB

Période : 01/01/2017 – 31/12/2017

Site Natura 2000 FR1110025  
« Etang de Saint-Quentin »



Structure animatrice : Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines  
Rond-point Tabarly  
RD 912  
78190 TRAPPES



Cofinanceurs :



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie



Ce projet est cofinancé par le  
fonds européen agricole pour le  
développement rural (FEADER).

L'Europe investit dans les zones  
rurales.

## SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2017 »	p.7
a. Rappel	
b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s)	
c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »	
d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2017	
III. Bilan « Animation 2017 » du site Natura 2000	p.9
a. Bilan global 2017 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2017 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2017 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2017 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2017 » du site Natura 2000 »	p.12
V. Bilan financier 2017	p.13
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
b. Dépenses 2017 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2018 – Animation du site Natura 2000	p.14
VII. Perspectives 2018 – Gestion du site Natura 2000	p.15
Annexes	
Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »	
Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées	
Annexe 3 : « Bilan 2017 » Espèces	

**Rappels :**

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

**Préambule :**

En 2017, l'animation du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » a été réalisée dans le cadre du programme FEADER 2014 – 2020.

Le FEADER est le second pilier de la Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre par l'Union européenne. Il est intégré au Cadre stratégique commun des Fonds structurels et d'investissement pour la période de programmation 2014-2020.

La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER pour la période de programmation 2014-2020.

Plus de détails sur le site <http://www.europeidf.fr/action-europeenne/programmes-action/feader>

## I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

### a. Le DOCOB et le site Natura 2000

<b>Site(s) concerné(s) par le DOCOB</b>	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
<b>Code FSD</b>	- FR1110025
<b>Directive(s) européenne(s) concernée(s)</b>	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
<b>Date de validation du DOCOB</b>	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
<b>Début d'animation du DOCOB</b>	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
<b>Présidence du COPIL (2011-2017)</b>	- Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
<b>Structure porteuse</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
<b>Structure animatrice</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>
<b>Structure gestionnaire</b>	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ <b>équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines</b>

**b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000**

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbuzard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais,...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

Remarque : Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2017, il a été souligné que certaines espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne méritent plus de figurer dans la liste des espèces « cibles et prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des effectifs concernés (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles,...). Une mise à jour des espèces « cibles » sera proposée dans le courant de l'année 2017 pour correspondre à une situation plus conforme à la réalité des observations et des enjeux.

+

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

## c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

### 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

---

#### 1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...

#### 1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...

#### 1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...

#### 1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...

#### 1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...

#### 1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage,...

### 2. Suivi du site

---

#### 2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...

#### 2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...)

#### 2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...

#### 2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...

### 3. Communication

---

#### 3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...)

#### 3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...

### 4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

---

#### 4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

#### 4.2 Présenter un rapport d'études

#### 4.3 Mettre à disposition les données brutes

#### **Commentaires :**

Les opérations de vigilance écologique (opérations 2.1) sont financées à partir de crédits « réserve naturelle » et non pas à partir de crédits « Animation Natura 2000 ».

De même, la catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation, ...).

#### d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000 (mise à jour DOCOB)

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues/conservées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	à prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

## II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2017 »

### a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage,...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

### b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

#### ▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés,...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut-être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins,...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration,...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

#### ▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.



Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids,...).

A noter que ce suivi repose beaucoup sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

**c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :**

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale
- Effectif max : 2 - Nb couples : 0	- Effectif max : 30 - Nb couples : 5	- Effectif max : 166 - Nb couples : 100
Espèce non nicheuse en 2017	Espèce nicheuse en 2017 Minimum 3 juvéniles à l'envol	Espèce nicheuse en 2017 Succès de reproduction faible : minimum 8 à 12 juvéniles à l'envol

**Commentaires :**

➤ Cas du Blongios nain :

Concernant le Blongios nain, comme en 2016, aucun indice de reproduction n'a pu être observé en dehors d'adultes matures reproducteurs observés sur le site pendant la période de reproduction (avec des contacts d'individu(s) chanteur(s) ; présence de mâle et femelle). A noter que pour compléter les observations habituelles, des opérations de suivi sont réalisées sur l'ensemble des roselières du site à l'aide d'un canoé depuis la zone autorisée à la navigation.

➤ Cas de la Mouette mélanocéphale :

Alors qu'elle avait bien commencé (jusqu'à 166 couples/nids observés), l'année 2017 est une année finalement peu favorable à la reproduction de la Mouette mélanocéphale sur le site en raison d'épisodes orageux importants plusieurs jours d'affilée au mauvais moment dans la saison. Ces orages ont provoqué un marnage important du niveau d'eau sur les ilots (malgré les efforts de suivi temporel de gestion de « crise ») avec un impact négatif important sur la survie des juvéniles. Il a été observé entre 8 et 12 juvéniles à l'envol seulement avant la période de départ de migration (chiffre qui aurait été beaucoup plus important sans ces périodes d'orages).

➤ Cas de la Sterne pierregarin :

Les résultats de la reproduction pour la Sterne pierregarin sont une nouvelle fois impactés par des épisodes orageux, qui ont un impact significatif sur la survie des juvéniles (comme chez la Mouette mélanocéphale). Néanmoins, le fait que des observations de reproduction certaine soient réalisées sur le site est un élément encourageant important à souligner par rapport à une possible fidélité au site de reproduction : malgré les impacts subis l'année précédente, des individus sont revenus nicher (avec plus ou moins de réussite) sur les îlots.

Pour mémoire, Sternes pierregarins et Mouettes mélanocéphales nichent sur les ilots du bassin intermédiaire. Ces ilots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des ilots « nus » favorables au moment de la période de reproduction.

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération éligible à un contrat Natura 2000 323B.

**d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2017 :**

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces « cibles » figurent à l'annexe 3 du présent document.

### III. Bilan « Animation 2017 » du site Natura 2000

#### a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

Grand type d'actions	Prévisionnel_2017 (nb heures)	Réalisé_2017 (nb heures)
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	84	224,5
2. Suivi du site	192	90
3. Communication	88	8,5
<b>TOTAL</b>	<b>364 heures (20% ETP)</b>	<b>323 heures</b>

#### Commentaires :

Pour rappel, l'animation du site Natura 2000 est réalisé par le chargé de mission de l'équipe gestionnaire, soit 20 % ETP\_2017 (soit 364 heures prévisionnelles) prévu pour la période du 02/01/2017 au 31/12/2017.

#### b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2017	Nb heures
<b>1. Animation du site Natura 2000 &amp; Mise en œuvre du DOCOB</b>	1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	R	28
	1.2 Information et appropriation locale	R	34
	1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	R	76
	1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	R	12
	1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	R	66
	1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	R	8,5
<b>TOTAL</b>			<b>224,5</b>

#### Légende du tableau :

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

#### Commentaires :

En 2017, avec la réalisation et finalisation du contrat Natura 2000 « Lutte contre les ligneux... » (« 3<sup>ème</sup> tranche / Phase n°1 ; soit 76 heures de travail dédiées au suivi de la bonne exécution des travaux, dans le respect du cahier des charges,...), plusieurs affichages de type poster ont été réalisés pour informer les usagers et les partenaires du site Natura 2000 de l'exécution de ce projet démarré en 2016 ; ces posters ayant été affichés en 2 endroits stratégiques (entrée « Maison de la réserve » et « grand observatoire »).

Le suivi photographique « avant travaux » / « pendant travaux » / « après travaux » a été l'occasion de tester l'utilisation d'un drone pour réaliser des photographies aériennes à moindre frais, avec un rendu prometteur.

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2017	Nb heures
2. Suivi du site	2.1 Assurer une vigilance écologique	-	-
	2.2 Se positionner en tant que structure ressource	R	86
	2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	R	4
	2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	NR	0

**TOTAL**

**90**

*Légende du tableau :*

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

**Commentaires :**

Les actions de vigilance écologique sont réalisées ici dans le cadre des mesures prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Bien que pouvant concerner le site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » ou les espèces « cibles », les temps passés ne sont pas comptabilisés dans les temps passés d'Animation du site Natura 2000.

2018 sera une année dédiée au rapportage de données « Réseau Natura 2000 ». A ce titre, plusieurs échanges d'informations ont eu lieu courant 2017 entre l'animateur Natura 2000 et les différents partenaires référents, à savoir :

- Rapportage « Mesures de gestion & sites Natura 2000 », avec transmission des données à l'attention de la DRIEE Ile-de-France
- Rapportage « Données faunistiques et floristiques & sites Natura 2000 », avec transmission des données à l'attention de Natureparif

Quelques actions de suivi de projets soumis à évaluation des incidences ont donné lieu en 2017 à quelques échanges entre l'animateur Natura 2000, les porteurs de projets et les services de l'Etat, contribuant ainsi à la prise en compte des enjeux du site, à savoir :

- Manifestation sportive « Ecotrail »
- Projet de requalification de la route nationale RN10 > évaluation des incidences du projet de dévoiement du réseau d'eau pluviale, associé au projet d'enfouissement de la RN10

Avec la proximité du Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est probable que des projets d'aménagements associés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 nécessitent une évaluation de leurs incidences, et ce dès 2018.

d. Volet détaillé « 3. Communication »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2017	Nb heures
2. Suivi du site	3.1 Plan de communication global	NR	0
	3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	R	8,5
<b>TOTAL</b>			<b>8,5</b>

Légende du tableau :

**R** : opération réalisée

**PR** : opération partiellement réalisée

**NR** : opération non réalisée

**NP** : opération non prévue pour l'année en cours

**Commentaires :**

Pour rappel, une fiche descriptive du site Natura 2000 (enjeux, espèces, objectifs, mesures, ...) a été rédigée fin 2016 – début 2017. La diffusion en ligne depuis le site internet de la DRIEE Ile-de-France devrait être effective courant 2018 ; cette fiche reprenant une mise en page type et commune avec celles des autres sites Natura 2000 (travail en réseau).

Comme chaque année, la DRIEE Ile-de-France et les DDT ont organisé une journée technique d'échanges en lien avec les opérateurs / animateurs locaux, contribuant ainsi à maintenir l'animation du réseau francilien.

#### IV. Bilan « Gestion 2017 » du site Natura 2000

Pour rappel, la gestion du site Natura 2000 peut être réalisée selon 2 types / catégories d'action :

- Soit via des mesures dites « **contractuelles** » (c.à.d. des actions inscrites au DOCOB éligibles à la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France et ayant fait l'objet d'une contractualisation).
- Soit via des mesures dites « **non contractuelles** » (c.à.d. tout type d'action qui contribue à la réalisation des objectifs et des enjeux portés par le DOCOB, et qui est réalisé en dehors de toute procédure de contractualisation au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France) >> cf. **Annexe 2**

C'est la raison pour laquelle certaines opérations abandonnées dans le DOCOB (décision et validation COPIL Natura 2000 du 25/11/2014) sont néanmoins réalisées hors cadre « Natura 2000 » sur le site, à l'image de opérations de gestion programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Bilan des mesures DOCOB <sup>(1)</sup> éligibles à un contrat Natura 2000	Type	Réalisé 2017
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	Mesure(s) contractuelle(s)	1 / 8
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER, ...)	Mesure(s) non contractuelle(s)	4 / 8

<sup>(1)</sup> DOCOB v.2014 (mise à jour COPIL 2014)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (Mise à jour 2014 du DOCOB)	Réalisation	Commentaires
	2017	
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Réalisé Mesure contractuelle Natura 2000	Finalisation du contrat Natura 2000 « 3 <sup>ème</sup> tranche 2016 » : exécution de la phase n°1 du projet initié en 2016 (2017 : roselière nord ; 2016 : roselière ouest)
B1.2 Restauration des BV	-	Opération non programmée en 2017
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Réalisé Mesure Non contractuelle	Travaux d'élimination des ligneux par abattage et essouchage > prestation
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Réalisé Mesure Non contractuelle	Opération d'entretien par arrachage manuel > échange de compétences (RNSQY / CHEP)
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	-	Opération non programmée en 2017
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Réalisé Mesure Non contractuelle	Opération d'entretien par arrachage manuel > échange de compétences (RNSQY / CHEP), au titre du PG réserve SQY
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	-	Opération non programmée en 2017
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	Réalisé Mesure Non contractuelle	Achat de cages-pièges mobiles, réalisé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle.

#### Commentaires :

En 2017, suite aux travaux réalisés en 2014 dans le cadre de la mesure « B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières » (Contrat Natura 2000 « 2<sup>ème</sup> tranche »), 2 demi-journées ont été dédiées à l'entretien de la zone par arrachage manuelle des rejets de ligneux, dans le cadre de chantiers écoles (chantier CHEP, chantier TECOMAH) et des actions programmées dans le plan de gestion (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières suite aux travaux d'arrachage de saules » ; mesure **non contractuelle**).

Pour 2018, c'est le secteur « roselière sud » qui sera ciblé en priorité (entretien post-contrat Natura 2000 « 1<sup>ère</sup> tranche »), avec une tâche à traiter sur le secteur « roselière ouest » (entretien post-contrat Natura 2000 « 3<sup>ème</sup> tranche »).

Avant intervention : photographie prise le 15/09/2017

Après intervention : photographie prise le 12/12/2017



## V. Bilan financier 2017 « Animation du site Natura 2000 »

### a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2017 (Convention n°2017-Natura2000-09 ; 12 mois : du 02/01/2017 au 31/12/2017)

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Dépenses de rémunération	7000,00 €	7000,00 €	7000,00 €
- Frais déplacements, hébergement, restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects	1050,00 €	1050,00 €	1050,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8050,00 €</b>	<b>8050,00 €</b>	<b>8050,00 €</b>

### b. Dépenses 2017 « Natura 2000 »

Poste de dépense	Réalisé 2017
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	6278,28 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects (15% max des dépenses de rémunération)	941,74 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>7220,02 €</b>

#### Commentaires :

En 2017, les dépenses « frais de personnel » correspondent à un **temps de travail final** équivalent à **0,18 ETP** (rappel : 0,2 ETP prévisionnel).

En 2017, un ordinateur bureautique a été acheté en partie grâce à l'aide relative sur les coûts indirects (en remplacement de matériel existant obsolète depuis plusieurs années) pour être utilisé dans le cadre des actions d'animation du site (rédaction des rapports, saisies de données d'observation, ...).

**VI. Perspectives 2018 – Animation du site Natura 2000**  
**a. Programme prévisionnel d'activités 2018**

<b>1. Animation du site Natura 2000 &amp; Mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>112</b>
1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	21
Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...	
1.2 Information et appropriation locale	7
Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...	
1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	21
Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...	
1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	7
Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...	
1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	35
Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...	
1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	21
Mots clés : organisation comité de pilotage, comptes-rendus, ...	
<b>2. Suivi du site</b>	<b>42</b>
2.1 Assurer une vigilance écologique	-
Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...	
2.2 Se positionner en tant que structure ressource	21
Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...)	
2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	14
Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...	
2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	7
Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...	
<b>3. Communication</b>	<b>28</b>
3.1 Plan de communication global	14
Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...)	
3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	14
Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...	
<b>4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces</b>	
4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB	-
4.2 Présenter un rapport d'études	-
4.3 Mettre à disposition les données brutes	-
<b>TOTAL Prévisionnel_2018</b>	<b>182 heures</b>

#### Commentaires sur l'action « 4. Surveillance et études des milieux » :

Les opérations de suivis des espèces « cibles », de leurs habitats,... est réalisée dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers la mise en place de suivis ornithologiques (opération « comptage décadaire » notamment) ou d'autres opérations.

Dans ces conditions, bien que ne faisant pas partie des opérations directement financées au titre de l'Animation ou du site Natura 2000, il est nécessaire de faire apparaître ce type d'actions de suivis réalisées puisqu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs et des enjeux ayant entraîné la désignation du site Natura 2000, à savoir participer à la conservation des espèces « cibles » (et de leurs habitats).

Les données concernant les espèces « cibles » sont alors extraites de l'ensemble des données recueillies pour réaliser notamment des bilans spécifiques, comme ceux présentés précédemment dans le document ou en annexe.

#### b. Budget prévisionnel 2018

Dépenses prévisionnelles	2018
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	3550,00 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	532,20 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>4033,42 €</b>

#### Commentaires :

Pour l'année 2018, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- les dépenses « Dépenses de rémunération » (prévisionnel : 0,10 ETP\_2018 du chargé de mission) seront prises en charge via une demande de subvention au titre de la mesure 7.6.1 pour l'année 2018.

#### VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2018 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2018 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Mesures <b>non contractuelles</b> (ETP « Natura 2000 ») : - Opérations d'entretien annuel : - roselière « sud » (travaux 2013) - roselière « ouest » (travaux 2016) - Suivi photographique de chaque contrat Natura 2000
B1.2 Restauration des BV	Mesure non programmée en 2018
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Mesure <b>non contractuelle</b> (ETP « RN Saint-Quentin-en-Yvelines ») : - opération d'arrachage et essouchage de ligneux : prestation
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Mesure <b>non contractuelle</b> (ETP « RN Saint-Quentin-en-Yvelines ») : - opération d'entretien annuel : échange de compétences
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Mesure non programmée en 2018
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Mesure <b>non contractuelle</b> (ETP « RN Saint-Quentin-en-Yvelines ») : - opération d'entretien annuel : échange de compétences
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Mesure non programmée en 2018
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Mesure non programmée en 2018



**Commentaires :**

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle. À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle intègre l'ensemble des mesures du DOCOB. C'est la raison pour laquelle certaines opérations du DOCOB sont réalisées de manière **non contractuelle** et non via une **contractualisation « Natura 2000 »** (au titre de la mesure 7.6.2 du PDR Ile-de-France).

Fait à TRAPPES  
Le 15/01/2018

# **ANNEXES**

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement  
Forêt, chasse, milieux naturels

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001**  
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000  
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

**ARRÊTE :**

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France ou son représentant ;
- la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

- le Président du Conseil régional d'Île-de-France ou son représentant ;
- le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- le Maire de Trappes ou son représentant ;
- le Maire de Montigny-le-Bretonneux ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

- le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

- la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
- le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

- le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

**Article 4 :** Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

**Article 5 :** Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

**Article 6 :** La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

**Article 7 :** Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

**Article 8 :** le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,  
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et la Délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Claude GIRAULT

## **Annexe 2 : Suivis des opérations non contractuelles gestion réalisées en 2017**

### **OPERATION « B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières... »**

Opération d'entretien réalisée en 2017 pour la zone « nord » (contrat Natura 2000 réalisé en 2014) par arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes sujets de saules trouvés au niveau de la zone.

2 chantiers « nature » ont été organisés (sur la base d'une demi-journée par chantier) :

- Chantier en partenariat avec le CHEP Tremblay-sur-Mauldre (échange de compétence)
- Chantier en partenariat avec TECOMAH Jouy-en-Josas (échange de compétence)

#### *Commentaires :*

Opération rendue possible car programmée dans le plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle (OP n°30 « Entretien des roselières et des vasières suite aux travaux d'arrachage de saules ») avec une réalisation de type « action non contractuelle Natura 2000 » organisée et encadrée par le chargé de mission (considéré comme du temps dédié « ETP Natura 2000 »).

Opération à poursuivre en 2018 sur les secteurs « roselière sud » (travaux 2013) et « roselière ouest » (travaux 2016)

### **OPERATION « B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI »**

Opération de restauration de la berge sud du bassin intermédiaire par arrachage / essouchage de ligneux (aulnes). Travaux réalisés dans le cadre du plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle (OP n°32 « Restauration de la berge rive sud du bassin intermédiaire ») sous la forme d'une prestation.

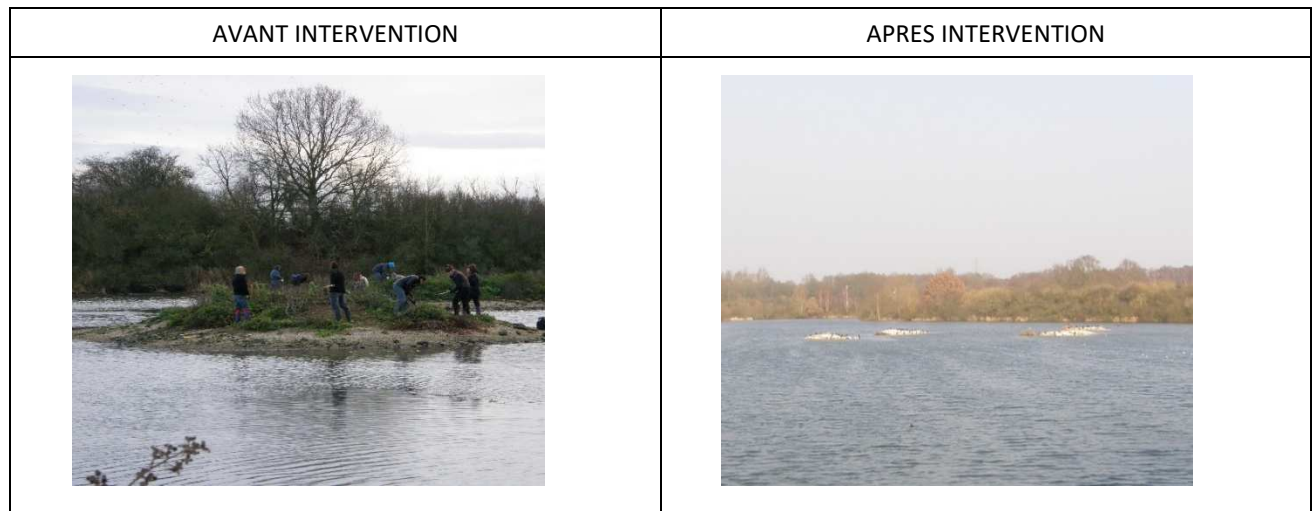
Photo : Pelle mécanique en train d'essoucher (réalisation : 2017)



#### *Commentaires :*

Opération rendue possible car programmée dans le plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle (OP n°32 « Restauration de la berge rive sud du bassin intermédiaire ») avec une réalisation de type « action non contractuelle Natura 2000 » organisée et encadrée par le garde-technicien de la réserve naturelle (temps dédié « ETP Réserve naturelle »).

**OPERATION « B2.1 Entretien des îlots BI en grave »**



« Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre depuis 2011, consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 îlots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour sternes pierregarins depuis 2008 et mouettes mélanocéphales depuis 2011).

*Commentaires :*

Opération rendue possible car programmée dans le plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle (OP n°36 « Fiche B2.1 DOCOB : Arrachage manuel de la végétation des îlots en grave ») avec une réalisation de type « action non contractuelle Natura 2000 » organisée et encadrée par le garde-technicien de la réserve naturelle (temps dédié « ETP Réserve naturelle »).

Opération à poursuivre en 2018 selon les mêmes modalités d'exécution.

**OPERATION « B2.5 Restauration des îlots BI en terre »**

En attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces îlots vers des îlots en grave (par apport de matière et profilage des îlots), un entretien des îlots par arrachage de la végétation doit être réalisé (échange de compétences) pour permettre une intervention future plus rapide et moins coûteuse (sous la forme d'un contrat Natura 2000 ?).

Opération d'entretien réalisée en 2017 grâce à la réalisation d'un chantier nature programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre 2016, consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 3 îlots dévégétalisés courant 2016 pour favoriser la reproduction des sternes pierregarins (reproduction effective depuis 2008) et des mouettes mélanocéphales (reproduction effective depuis 2011).

*Commentaires :*

Opération rendue possible car programmée dans le plan de gestion 2015-2019 de la réserve naturelle (OP n°37 « Fiche DOCOB B2.5 Déboisement des 3 îlots sud du Bassin intermédiaire et les convertir en îlots en grave ») avec une réalisation de type « action non contractuelle Natura 2000 » organisée et encadrée par le garde-technicien de la réserve naturelle (temps dédié « ETP Réserve naturelle »).

**Annexe 3 : Bilan 2017 provisoire<sup>[1]</sup> Espèces « cibles » citées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » (classement par ordre systématique)**

<sup>[1]</sup> bilan provisoire (en attente de compilation des données manquantes d'observateurs bénévoles)

Bilan 2017 Espèce	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Aout			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			NC	
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3	D1	D2	D3		
Butor étoilé																																						
Blongios nain															1		1	2																				0
Aigrette garzette														1			2	1																				
Grande aigrette	2				1		2	2		1	1		1	1			1	2	1	2	4	1		8	6	7	3	8	7	17	2			13	5			
Balbusard pêcheur																								1	1		2											
Busard des roseaux								1		1		1	1				1					1		2	1													
Avocette élégante																																						
Pluvier doré																																						51
Chevalier sylvain																																						
Combattant varié																																						
Mouette mélanocéphale					5	2	50	65	127	160	210		145	50			20		1																			x
Mouette pygmée																																						
Sterne naine																																						
Sterne pierregarin											15		9	5			11	10	15	20	10	4																2
Guifette noire											4	18	3				1																					
Guifette moustac																																						
Martin-pêcheur d'Europe	1											1					2	1					1			1		1										

**Légende :** NC : Nombre de couples

D1 : 1<sup>ère</sup> décade (du 01/MM/2017 au 10/MM/2017)

D2 : 2<sup>ème</sup> décade (du 11/MM/2017 au 20/MM/2017)

D3 : 3<sup>ème</sup> décade (du 01/MM/2017 au 31/MM/2017)

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE  
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG  
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines  
&  
Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly  
RD 912  
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 44  
Télécopie : 01 30 62 91 72  
Mél : [reserve@basedeloisirs78.fr](mailto:reserve@basedeloisirs78.fr)



Réserve Naturelle  
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES